

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTÉ N°2024\_042  
portant autorisation d'occupation du domaine public  
et réglementant le stationnement

ALLÉE DES CYPRÈS

8.3 VOIRIE

**Le Maire de la Commune de POLLESTRES,**

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**CONSIDÉRANT** la demande de [REDACTED] en date du 8 avril 2024 ;  
**CONSIDÉRANT** que les travaux au 5-7 allée des Cyprès nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une autorisation d'occupation du domaine public par le stationnement d'un poids lourd.

Il est

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :** Du 12 avril 2024 à compter de 08h00 au 23 avril 2024 jusqu'à 18h00, le stationnement sera interdit devant les 5-7 allée des Cyprès.

[REDACTED] est autorisé à occuper le domaine public par le stationnement d'un poids-lourd devant les 5-7 allée des Cyprès.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement des travaux par [REDACTED]. Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant le début des travaux.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 8 avril 2024.

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**

